Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 28 (1936)

Heft: 2

Artikel: Les dangers qui menacent la démocratie

Autor: Weber, Max

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-384042

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les dangers qui menacent la démocratie.

Par Max Weber.

Selon une opinion très répandue, la démocratie serait tout simplement une institution d'Etat basée sur certains articles constitutionnels. La démocratie est aussi très souvent définie comme étant une forme d'Etat où le peuple, c'est-à-dire tous les citoyens égaux en droit, ou le Parlement qu'ils ont élu, exercent la souveraineté suprême. Mais on peut objecter que cette forme existe aujourd'hui dans plusieurs Etats sans que la démocratie y règne pour autant. Ainsi, un Adolphe Hitler organise des plébiscites et cependant il ne viendrait à l'idée de personne de parler de la démocratie du Troisième Reich. On pourrait dire également avec raison que la Constitution de Weimar contenait des principes démocratiques fort bien conçus, mais que cette démocratie n'a pas été ce qu'elle aurait dû être de 1919 à 1933.

Ces faits prouvent que la démocratie ne dépend pas uniquement de la forme qu'on lui donne, mais encore de ce qu'elle contient et de la manière dont elle fonctionne. Cela concerne aussi bien notre pays que les autres. C'est pourquoi nous devons éviter de nous prévaloir de notre Constitution fédérale et de croire que tant que l'on n'y touchera pas, notre démocratie restera intacte. Même si le 8 septembre 1935 les électeurs ont repoussé à une forte majorité la revision de la Constitution qui, bien que d'une manière dissimulée, visait à la restriction des droits démocratiques et de la liberté, ce n'est pas une raison pour que nous ne nous en pré-

occupions plus.

Les dangers directs qui visaient notre démocratie, ont indéniablement diminué au cours des deux dernières années grâce au fait que le peuple suisse a repoussé à l'unanimité les fronts et d'autres formations similaires ainsi qu'au rejet de l'initiative concernant la revision totale de la Constitution. Seuls les dangers indirects subsistent.

Un fait inquiétant pour la démocratie réside dans le contraste existant entre la Constitution et les arrêtés fédéraux d'urgence des Chambres. Si, dans nombre de cas, mais certainement pas dans tous les cas, on peut parler d'une nécessité impérative, il en est tout autrement là où le Parlement ou le Conseil fédéral n'a pas appliqué comme il aurait fallu le faire, les dispositions et principes légaux. Ainsi, par exemple, la décision du Conseil fédéral tendant à interdire toute activité politique au comité qui s'occupe du boycottage des marchandises italiennes, bien que cela soit une infraction à la liberté d'opinion, est tout à fait symptomatique. Nous citerons également le cas Stucki pour lequel, dans l'intérêt de cet homme qui a rendu de grands services à la politique commerciale de la Suisse, ainsi que dans l'intérêt du Parlement, nous

aurions souhaité une autre solution que celle d'éluder ouvertement la loi.

Nous pourrions citer de nombreux cas analogues. Or, nous n'avons nullement l'intention d'établir un catalogue sur cette « indiscipline de la loi », nous voudrions au contraire attirer l'attention du lecteur sur cette conception anti-démocratique qui facilitera précisément ce procédé anti-démocratique avec la Constitution et la loi. Car, s'il existe encore en Suisse une opinion publique nettement démocratique, elle réagira spontanément contre toutes les infractions à la démocratie et les autorités se verraient contraintes d'y renoncer. Or, seuls réagissent aujourd'hui ceux qui sont touchés comme minorité mais dont la protestation, pour cette raison, n'est malheureusement prise au sérieux par personne.

La démocratie n'est pas uniquement la souveraineté de la majorité. Lorsqu'une majorité de 51 ou même de 65 % impose tout simplement son point de vue à une minorité de 49 ou 35 %, il n'y a pas grande différence avec un régime dictatorial. Cet état de choses entraîne l'application de mesures de contrainte qui empêchent la démocratie de fonctionner normalement. La démocratie signifie: tenir compte des minorités, tentative d'un accord avec la minorité dont la réalisation dépend, il est vrai, de l'attitude adoptée par cette minorité même. En Suisse, ce principe est admis sans autre à l'égard des minorités linguistiques et dans une très forte mesure également à l'égard des minorités confessionnelles. C'est ce qui a permis d'éviter des luttes entre citoyens de langue et de nationalité différentes qui empoisonnent souvent la vie en commun dans les autres Etats. Or, pourquoi ce principe n'est-il pas également admis pour les minorités sociales? Certaines personnalités le comprennent, mais non pas les partis de la majorité gouvernementale, sinon, il serait impossible que la plus forte minorité, le mouvement ouvrier, n'ait pas son mot à dire dans l'administration de la Confédération. Or, on ne s'est pas contenté d'exclure de la discussion des affaires du pays la minorité sociale. On ne manque pas, par la terreur économique ou éventuellement même à l'aide de mesures prises par l'Etat, de bâillonner la liberté d'opinion et d'imposer un certain courant politique. Nous gardons en mémoire les souvenirs de la campagne électorale qui précéda le 2 juin 1935. Notre collègue Schmidlin a caractérisé dans la Revue syndicale du mois d'août de l'année dernière la pression économique exercée par les patrons sur leurs ouvriers et leurs employés et par les banques et les compagnies d'assurances sur leurs clients. A l'occasion de cette votation certains journaux (par exemple la Nouvelle Gazette de Zurich) envisageaient ouvertement d'interdire toute propagande « ne répondant pas à la vérité », ce qui eut été de l'arbitraire pur, car c'est l'adversaire politique qui se serait chargé de déterminer « la vérité ». D'un autre côté (en Suisse orientale) il fut proposé de donner à l'avenir officiellement un titre aux demandes d'initiative populaire, car probablement celui d'« initiative pour combattre la crise économique » ne parut pas suffisamment objectif. (On peut s'imaginer le titre suggestif que l'on n'aurait pas manqué de donner à l'initiative de crise.) De divers côtés l'avis fut exprimé que l'on ne devrait pas admettre une votation lorsqu'il s'agit de propositions aussi dangereuses que l'initiative de crise. Or, dans son article du Nouvel-An 1935, la Nouvelle Gazette de Zurich disait que le moment pourrait venir où l'on mettra brusquement un terme « au jeu dangereux pratiqué avec la forme démocratique ». Les auteurs de ces diverses propositions ne se sont pas rendus compte qu'en ce faisant, ils portaient un coup dur à la démocratie.

La Nouvelle Gazette de Zurich joua du reste un rôle funeste dans la politique fédérale. Ce journal n'a plus que le nom de commun avec le libéralisme spirituel du milieu du XIXº siècle. Il n'est naturellement pas seul de cette tendance parmi la masse des journaux radicaux, bien que plusieurs feuilles locales fassent preuve d'une largeur de vue beaucoup plus étendue sur certaines questions, malgré leur tendance réactionnaire. Cependant, la Nouvelle Gazette de Zurich est par tradition l'organe d'information des milieux intellectuels sur lesquels déteint immanquablement la conception rigide du journal dans les questions nationales les plus importantes. Si actuellement la bourgeoisie suisse est encroûtée, elle le doit certainement pour une bonne part à ce journalisme auquel manque presque totalement toute largeur de vue et d'esprit libéral.

Rappelons en outre le cas du D^r Fellmann, qui fut exclu de la «Glarner Mittelschule» à la suite de ses opinions politiques, bien que ses parents et ses collègues, qui pensaient différemment en matière politique, eussent témoigné en sa faveur. C'est là également un acte typique. Il y eut des centaines, des milliers de cas d'ouvriers et d'employés qui perdirent leurs places pour avoir voté en faveur de l'initiative de crise; il est également arrivé que l'on ait ôté aux paysans leurs possibilités d'existence ou qu'en qualité de débiteurs ou de fournisseurs on ait exercé une pression économique sur eux pour la même raison.

Citons encore la campagne de dénigrement, dirigée de temps à autres contre l'Union syndicale suisse. Nous comprenons fort bien que des milieux, tels que la presse moyenne et les organisations patronales, cherchent à anéantir le mouvement ouvrier et à discréditer les syndicats au moyen de mensonges; c'est pourquoi nous jugeons superflu de nous abaisser au niveau moral des correspondants de la P. S. M., par exemple, ou de ceux de la presse patronale. Par contre, il est triste de voir des rédacteurs qui devraient avoir à cœur le maintien de la liberté morale, être de connivence avec eux et ne pas s'apercevoir qu'ils font le jeu des adversaires de notre démocratie.

Les dangers ne résident pas uniquement dans l'attitude observée par les adversaires politiques, mais également dans nos rangs. Nous n'avons nullement l'intention de le dissimuler bien qu'il faille dire — et nous croyons pouvoir attribuer un caractère objectif à cette affirmation — qu'il appartient avant tout aux représentants de la majorité gouvernementale de veiller à ce que l'on fasse un usage judicieux de la démocratie.

Trop souvent malheureusement la presse socialiste adopte un ton qui est aussi préjudiciable à la démocratie que l'étroitesse de vue des journaux de la haute finance. Certains journalistes croient que plus leurs articles sont impertinents plus ils sont persuasifs. Ils craignent également de passer pour des défenseurs sans énergie s'ils ne font pas passer leurs adversaires pour de complets ignorants ou pire que cela. Quelques caricatures et plaisanteries faciles viennent renforcer ces foudres d'éloquence de mauvais goût. Nous ne préconisons nullement de la sournoiserie de la part d'un journaliste. Qui dit lutte, dit plaies et bosses et celui qui les craint fera mieux d'abandonner l'arène politique. Mais celui qui ne craint pas de calomnier son adversaire pour l'abattre plus facilement, celui qui ne combat pas loyalement, celui-là découvre son propre caractère. Dans la presse ouvrière également, certains rédacteurs sont d'avis qu'il ne faut rien approuver de ce qui émane de l'adversaire, même s'ils partagent son avis il convient de le diffamer. Ces gens ignorent le tort qu'ils se font à eux-mêmes aux yeux de leurs propres lecteurs, car ces derniers sont assez intelligents pour savoir que l'adversaire ne commet pas que des erreurs. Personne ne prendra au sérieux un journaliste qui un jour dénoncera la corruption d'un système politique pour se déclarer prêt à y collaborer le lendemain.

De telles exagérations et un pareil manque d'objectivité ne portent pas uniquement préjudice à nous-mêmes, mais également à la démocratie. Objecter que la polémique menée par l'adversaire exige une réponse sur le même ton, n'est pas une raison valable à notre avis. Nous prétendons au contraire qu'en restant objectif nous obtiendrons peut-être également plus de mesure et plus de franchise de la part de l'adversaire. Nous en avons fait l'expérience lors de la campagne pour l'initiative de crise. Nous concédons que la chose est plus facilement réalisable dans des assemblées publiques, que lorsque la lutte est menée dans le secret des rédactions.

Un fait plus dangereux encore que les méthodes de la polémique journalistique réside dans le manque de clarté sur les questions de principe. Au cours de ces dernières années, il a souvent été question dans la presse syndicale de notre attitude à l'égard du problème de la démocratie et les instances de l'Union syndicale suisse ont pris des décisions qui ne laissent aucune doute quant à la position des syndicats. Or, on ne peut malheureusement pas en dire autant du parti socialiste. Nous avons vivement approuvé la suppression de l'alinéa relatif à la dictature du prolétariat qui fut décidée lors du congrès du parti à Lucerne. On a éliminé, en

ce faisant, une dangereuse équivoque. Mais il est tragique de voir qu'il a suffi d'une modification de la tactique du parti communiste pour affaiblir l'importance de la décision du congrès de Lucerne et engager plusieurs partis cantonaux à conclure une alliance électorale avec le parti communiste.

Nous ne nous sommes jamais laissés guider par un sentiment de rancune contre les communistes et c'est pourquoi nous n'avons pas pris part à la campagne de dénigrement dirigée contre la Russie et qui fut déclenchée un certain temps dans la presse socialiste. Il s'agit uniquement d'une question de probité politique lorsqu'un parti démocratique peut collaborer avec une organisation qui est en principe contre la forme démocratique d'un Etat et ne la considère que comme un terrain de lutte favorable à sa pro-, pagande en faveur de la dictature, une organisation qui, sans cela, ne remplit aucune des conditions nécessaires à la lutte pour la démocratie. De nombreux exemples puisés dans la presse communiste même démentent catégoriquement l'affirmation que ces derniers ont évolué. Nous ne citerons qu'un exemple: A la question posée par l'Arbeiterzeitung de Bâle, pour savoir si les communistes étaient disposés à travailler à la réalisation d'un parti unique, le Vorwarts de Bâle répondit: « Une entente en vue de la réalisation d'une unité politique ne saurait être envisagée que moyennant certaines conditions dont voici la troisième:

« que la nécessité du renversement par la révolution de la bourgeoisie et l'instauration de la dictature du prolétariat soit admise sous la forme soviétique ».

Les chefs compétents du parti socialiste devraient se rendre compte que l'unité de front avec les communistes s'oppose à la formation d'un vaste front démocratique de notre pays.

Les relations existant entre le parti socialiste et le parti communiste sont donc de la plus haute importance. Nous sommes persuadés que les syndicats, les partisans convaincus de la démocratie que l'on trouve dans les partis bourgeois et qui ont conscience que la classe ouvrière doit faire partie du front de lutte contre la dictature, ne sont pas seuls à revendiquer cette mise au point, mais également des milliers de socialistes. A notre avis, d'après les décisions prises à Lucerne et à Bienne, elle devrait être facilement réalisable. Il suffit d'un peu de courage et s'attendre ici ou là à un léger recul, recul momentané que l'appui des voix communistes pourrait peut-être éviter. Lorsque la situation sera nette, tout concourra à donner un nouvel essor.

*

Les lignes qui précèdent n'ont pas pour but de donner un aperçu général de la démocratie en Suisse et sur les dangers qui la menacent; car notre exposé est loin d'être complet. Il faudrait également exposer la situation politique actuelle ainsi que la tendance que l'on a à vouloir priver d'importants milieux populaires du droit de collaborer dans l'Etat et dans l'économie. Dans

la tension que crée cet état de choses résident également de graves dangers pour notre pays, car la démocratie n'existera qu'aussi longtemps qu'elle sera suffisamment mobile pour permettre à tous les courants sociaux de s'affirmer dans le parallélogramme des forces sociales conformément à leur expansion.

Nos remarques étaient spécialement destinées à faire ressortir que la démocratie ne doit pas être un vain mot figurant dans la Constitution, dans des résolutions et des articles de journaux, mais qu'elle doit également être ancrée dans la conception politique du peuple. Tous ceux qui en qualité de parlementaires, de rédacteurs, d'orateurs, d'instituteurs ou qui occupent un poste similaire, contribuent à répandre cette conception politique, devraient chercher à voir comment par l'influence qu'ils exercent dans leurs milieux et l'attitude qu'ils observent à l'égard des adversaires, ils pourraient développer l'idée de la démocratie. Car, comme l'a dit le professeur Naef: La démocratie et la liberté exigent beaucoup de chaque individu. Faisons en sorte d'être à la hauteur de notre tâche!

La situation économique à l'étranger en 1935.

Par Erika Rikli.

Au cours de 1935, l'économie mondiale a continué à se développer favorablement. Après quelques rechutes qui se manifestèrent au début de l'année, en particulier aux Etats-Unis, l'économie se ranima et une amélioration sensible se fit sentir dans la plupart des pays. Il est vrai que les événements politiques — avant tout la déclaration de la guerre italo-abyssine — ont donné lieu à de nouveaux troubles et à une recrudescence d'insécurité; toutefois le nouvel essor subi par l'économie mondiale n'a pas été trop entravé. Différents signes laissent supposer que l'économie de divers pays reprend un cours « plus normal » et que les symptômes d'une amélioration ne sont pas uniquement les conséquences de mesures artificielles imposées par les Etats.

Le fait est prouvé par exemple par la nouvelle animation régnant sur le marché du capital. Les nouvelles émissions sont visiblement plus nombreuses en Angleterre et aux Etats-Unis. A part les pouvoirs publics, l'initiative privée participe fort heureusement à son tour à ce renouveau. La reprise se répercute très fortement sur les cours des actions. Ils avaient légèrement reculé au début de l'année, jusqu'au printemps, et à partir de ce moment ils accusèrent une légère hausse dans presque tous les pays, hausse qui, aux Etats-Unis, prit un caractère nettement spéculatif. L'indice